Commissariat général à l'égalité des territoires

Etat des lieux des coopérations entre métropoles et territoires environnants

<u>Territoires de coopération</u>: Eurométropole de Strasbourg, Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

<u>Intitulé de la coopération</u> : Projet de contrat de réciprocité urbain-rural pour une valorisation réciproque

Mai 2019









Table des matières

1)	Introduction	2
Ĺ	Les territoires de coopération	
F	Résumé de la coopération	4
2)	Carte d'identité de la coopération	5
F	Fait générateur	5
l	Acteurs impliqués	6
1	Nature et objectifs de la coopération	8
ľ	Motivations des acteurs	9
(Outils et moyens mobilisés	10
(Gouvernance de la coopération, un noyau de taille réduite	10
3)	Enjeux et perspectives	11
F	Freins qui agissent sur la coopération	11
E	Enjeux à court et moyen terme	12
A	Actions déjà réalisées	12
F	Projets identifiés pour l'avenir	12
An	nexes	Erreur ! Signet non défini.
F	Personnes rencontrées (6 mars 2019 à Strasbourg et par téléphone	Erreur ! Signet non défini.
Г	Documents annexés	Erreur ! Signet non défini

1) Introduction

Les territoires de coopération

L'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a remplacé au 1^{er} janvier 2015 l'ancienne Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), créée en 1967. Cinq nouvelles communes ont rejoint l'Eurométropole au 1^{er} janvier 2017 : Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen. Elle comprend désormais 33 communes qui réunissaient 487 000 habitants en 2015, soit 43% de la population du Bas-Rhin et 25% de la population alsacienne, sur une superficie de 340 km². Depuis 1972, les services de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg sont regroupés en une seule administration mutualisée qui met en œuvre les décisions du conseil municipal et celles du conseil de l'Eurométropole. L'EMS est aujourd'hui présidée par Robert Hermann (PS).

Strasbourg, sa ville centre, regroupe 277 000 habitants en 2015. Siège de diverses institutions européennes, capitale de la région historique d'Alsace, elle était le chef-lieu de la région administrative du même nom de 1982 à 2015. Préfecture du département du Bas-Rhin, elle est également, depuis le 1^{er} janvier 2016, le chef-lieu de la région Grand Est. Le conseil municipal est présidé par Roland Ries (PS), maire de Strasbourg depuis 2008 et 1^{er} vice-président de l'Eurométropole.

Excentrée par rapport au reste de la France, l'Eurométropole de Strasbourg occupe en revanche une position centrale en Europe occidentale, sur une importante voie de passage Nord-Sud. Elle se situe en effet sur un couloir naturel allant de Bâle à Mayence, dans la vallée du Rhin supérieur. À la limite de l'Europe atlantique et de l'Europe continentale, elle communique au Sud par les vallées de la Saône et du Rhône avec l'Europe méditerranéenne et s'ouvre au Nord sur les grandes plaines de l'Europe du Nord, jusqu'à la vallée de la Ruhr. Distante de 190 kilomètres de Francfort-sur-le-Main et de 192 kilomètres de Luxembourg, la ville est par ailleurs située à une trentaine de kilomètres du massif des Vosges à l'Ouest et à la même distance de la Forêt-Noire à l'Est.

La Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

La Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASD), 74 communes, est issue de la fusion en 2017 de six communautés de communes : la CC de la Vallée de la Plaine, la CC du Pays des Abbayes, la CC des Hauts-Champs, la CC du Val de Neuné, la CC de Saint-Dié-des-Vosges et la CC Fave-Meurthe-Galilée. Toutes les communes du territoire sont situées dans le département des Vosges, excepté trois communes qui se trouvent en Meurthe-et-Moselle (Bionville, Pierre-Percée et Raon-lès-Leau).

La communauté d'agglomération est présidée par David Valence (UDI), maire de Saint-Dié-des-Vosges. Sa population s'établit à 76 000 habitants en 2015 sur une superficie de 934 km², soit près de 3 fois la superficie de l'Eurométropole de Strasbourg. Adossé au versant occidental du massif vosgien, au Nord-Est du département, ce territoire est intégralement situé dans le massif des Vosges. La communauté correspond, en grande partie, à la zone d'influence et d'emploi de la ville de Saint-Dié-des Vosges, qui centralise aussi la plupart des commerces et des services.

Lé Déodatie est un territoire historiquement industriel où sont implantés plusieurs sites industriels (papèterie Clairefontaine, Marcillat, Intevat). Dans les années 2000, le bassin économique de Saint-Dié a été fortement affecté par la deuxième vague de désindustrialisation qui a entraîné la fermeture d'entreprises de la plasturgie et du textile.

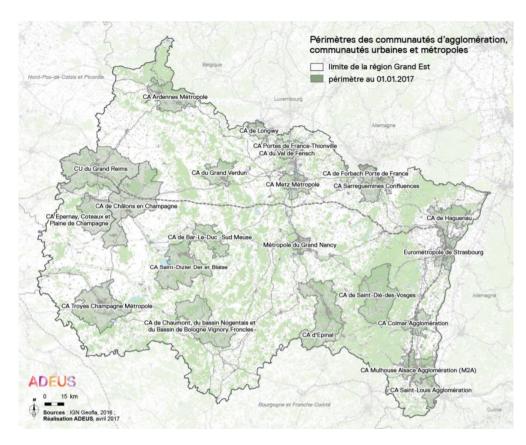
La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) se situe dans le département du Bas-Rhin, dans la région Grand Est, entre Strasbourg et Saint-Dié-des-Vosges. Le territoire est structuré par le relief et façonné par la rivière de La Bruche et ses affluents.

La communauté a été créée le 1^{er} janvier 2000 sous le nom de Communauté de communes de la Haute-Bruche, succédant à un district créé en 1991, qui faisait lui-même suite au SIVOM de la Haute-Bruche créé en 1980. En 2012, l'intercommunalité prend le nom de Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la suite d'une modification de ses statuts et de l'extension de ses compétences. Elle regroupe 26 communes et est présidée par Pierre Grandadam (LR).

La CCVB réunit 22 000 habitants. Ses communes ont un caractère rural, seules huit étant peuplées de plus de 1 000 habitants, la commune la plus grande, La Boque, compte 2 800 habitants. La commune siège de la CCVB, Schirmeck, a 2 300 habitants.

Situé à proximité de la métropole strasbourgeoise, le territoire entretien avec cette dernière de fortes relations d'interdépendance : les jeunes de la CCVB fréquentent les établissements scolaires et universitaires de l'EMS, beaucoup d'habitants y travaillent et ceux de l'Eurométropole fréquentent la vallée pour leur loisir (domaine skiable du Champ du feu par exemple) ou s'y rendent le week-end.



Périmètres des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles de la région Grand Est au 1^{er} janvier 2017

Un train d'union : la ligne de chemin de fer Strasbourg-Schirmeck-Saint-Dié-des-Vosges

Strasbourg et Saint-Dié-des-Vosges sont distantes d'environ 100 km, soit 1h30 par la route ou par le train. La ville de Schirmeck est située à équidistance de ces deux points. Les trois EPCI sont reliés par la ligne de chemin de fer « transvosgienne » qui relie Strasbourg à Saint-Dié-des-Vosges en passant par Molsheim et Schirmeck.



Carte de la ligne TER Strasbourg-Schirmeck-Saint-Dié-des-Vosges

Résumé de la coopération

La coopération étudiée est un projet de contrat de réciprocité thématique conçu dans le cadre d'une démarche tripartite entre l'EMS, la CASD et la CCVB qui était, à la date de l'enquête (mars 2019) au stade de préparation par les élus et les techniciens des trois intercommunalités concernées.

Le contrat de réciprocité s'inscrirait dans la stratégie de coopération déployée par l'Eurométropole de Strasbourg à l'égard de son voisinage. Les élus de l'EMS ont en effet fait le choix de se tourner vers leurs voisins dans le cadre de coopérations selon une logique bilatérale dans un premier temps. Celles-ci se déroulent à plusieurs échelles : locale, régionale, transfrontalière. Ces coopérations répondent à une volonté politique de favoriser un développement de la métropole en harmonie avec celui de son environnement. Elles s'inscrivent dans une logique d'alliance des territoires et dans un cadre institutionnel renouvelé, marqué par la création de la région Grand Est, qui réunit les zones d'influence de Strasbourg, Metz, Nancy, Mulhouse et Reims dans un même périmètre régional.

Les trois EPCI partenaires s'articulent autour de la ligne de chemin de fer qui relie les villes de Strasbourg à Saint-Dié-des-Vosges en passant par Schirmeck et la vallée de la Bruche. Le train doit permettre de renforcer les synergies entre les territoires, tant sur le plan des échanges culturels, touristiques que professionnels.

Le projet de contrat s'appuie sur quatre thématiques principales (« Vie des gens et mobilité », « Tourisme et loisirs », « Agriculture de montagne » et « Filières industrielles ») qui nourrissent deux axes stratégiques : le train comme colonne vertébrale de la coopération et la réflexion sur les filières agricoles et forêt-bois locales. Le projet comprend d'ores et déjà une série d'actions dont les premières seront mises en œuvre à partir de la fin de l'année 2019. La signature du contrat de réciprocité est envisagée le 5 octobre 2019 à l'occasion de la 30^{ème} édition du festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges. Pour l'Eurométropole, cette première démarche de contrat de réciprocité pourrait préfigurer une seconde vague à l'issue des élections municipales de mars 2020.

2) Carte d'identité de la coopération

Fait générateur

Une première volonté ambitieuse de coopération après la fusion des régions (2017)...

La volonté de coopération de l'EMS est née en 2017 à la suite de la création de la région Grand Est par la fusion des anciennes régions d'Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne et la désignation de Strasbourg comme nouveau chef-lieu de Région. Les élus de l'EMS souhaitaient renforcer les liens qui les unissaient avec les intercommunalités de la nouvelle région, ou en créer lorsqu'ils n'existaient pas. Ils avaient identifié la place du massif vosgien comme une question centrale des futures coopérations interterritoriales, en raison de ses caractéristiques géographiques et humaines, c'est-àdire un territoire de moyenne montagne, peu densément peuplé, encadré par entre deux couples d'agglomération, Nancy et Metz à l'Ouest et Strasbourg et Mulhouse à l'Est et faisant figure de territoire interstitiel en crise.

Dans un premier temps, l'EMS envisageait de nouer des coopérations avec les territoires du Département du Bas-Rhin intéressés dans le cadre du pacte Etat-métropole et de la préparation de son Pacte métropolitain d'Innovation (PMI). En 2017, une réunion a été organisée en ce sens à l'initiative de l'EMS entre le Président et les élus des EPCI à fiscalité propre du département. Il semble que le Président envisageait à cette époque la signature de plusieurs contrats, avec toutes les intercommunalités environnantes qui se seraient montrées favorables à cette démarche. Ce projet n'a cependant pas produit de suites dans un premier temps en raison d'une position défensive des territoires voisins de la métropole. Les EPCI ont en effet trouvé peu d'intérêt à coopérer avec l'EMS, à l'image de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig, territoire voisin de l'EMS bénéficiant de ressources importantes et caractérisé par un faible taux de chômage. La situation est toutefois différente pour la CASD, en phase de déclin et de désindustrialisation, dont les intérêts à coopérer avec une Métropole peuvent sembler plus évidents.

Cette première volonté de coopérer a également souffert d'un portage politique insuffisamment appuyé pour dépasser les réticences des potentiels partenaires de coopération et d'un manque de ressources dans les services de l'Eurométropole.

... qui s'est concrétisée finalement à un niveau plus restreint (2018)

Après l'abandon de la démarche de coopération globale envisagée dans un premier temps par l'EMS, un échange entre élus a permis de lancer un projet à une échelle plus restreinte. Jean Vogel, maire de Saales, commune membre de la CCVB, a pris contact avec Robert Herrmann, président de l'EMS pour lancer la préparation d'un contrat de réciprocité. Ils ont ensuite été rejoints par David Valence, maire de Saint-Dié-des-Vosges et Président de la CASD.

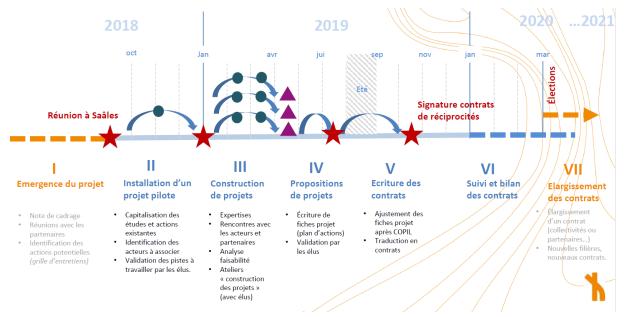
Les trois intercommunalités partageaient comme enjeu commun l'avenir de la ligne TER Strasbourg-Saint-Dié-des-Vosges. Depuis 2016, la circulation des trains connaissait d'importantes perturbations en raison d'une dégradation de l'état de la ligne, en particulier sur la portion Saâles-Saint-Dié-des-Vosges, obligeant la SNCF à abaisser la vitesse, à rallonger les temps de trajet et à remplacer une partie des trains par des autocars à la fin de l'année 2017. La mobilisation des élus locaux, notamment David Valence, Maire de Saint-Dié-des-Vosges et Vice-président de la Région Grand Est en charge des transports, a permis la signature d'une convention avec la SNCF, l'Etat et le Conseil régional pour engager des travaux de rénovation de la ligne pour un montant de 25 millions d'euros, financés à 85 % par la Région.

Les élus des trois EPCI ont par la suite affirmé leur volonté d'engager un partenariat plus formalisé, point de départ du projet de contrat de réciprocité objet de la présente note. Ils ont sollicité l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) pour accompagner la préparation de celui-ci sur le volet technique.

L'accompagnement de la préparation du contrat par l'ADEUS

Depuis l'année 2018, l'ADEUS accompagne les élus et les techniciens des trois EPCI dans la préparation du contrat de réciprocité qui pourraient être signés à l'automne 2019. Un calendrier prévisionnel en sept étapes a été établi et soumis au comité de pilotage. Après une phase d'émergence du projet (I) marquée par une réunion de lancement le 21 septembre 2018 (première réunion du comité de pilotage), a débuté l'installation d'un projet pilote (II) en octobre 2018, consistant en la capitalisation des études et actions existantes, l'identification des acteurs à associer et la validation des pistes à travailler par les élus. La construction de projets (III) a ensuite commencé en

janvier 2019 à l'occasion d'une deuxième réunion du comité de pilotage et des ateliers ont eu lieu au mois de mars avec les acteurs politiques et administratifs pour préparer le contenu du contrat. Des propositions de projets (IV) devraient ensuite émerger dans le courant du mois de juin (rédaction de fiches projet puis validation par le comité de pilotage), avant l'écriture du contrat à l'été 2019 puis leur signature à l'occasion du 30^{ème} festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges. Après une période de suivi et de bilan du contrat (VI) début 2020, un élargissement des contrats de réciprocité (VII), qui pourrait prendre la forme d'un élargissement à de nouvelles filières ou la signature de nouveaux contrats, est envisagé à l'issue des élections municipales de mars 2020.



Acteurs impliqués

	Structure	Description	Rôle
1.	Eurométropole de Strasbourg	EPCI le plus peuplé et abritant le chef-lieu de la nouvelle Région Grand Est en dépit de sa situation géographique excentrée, l'EMS réunit 33 communes et près de 500 000 habitants.	L'EMS est l'une des trois parties signataires du futur contrat de réciprocité. Après une expérimentation d'un premier contrat de réciprocité avec deux EPCI, l'EMS envisage d'en signer d'autres avec des territoires environnants, à l'issue des élections municipales de 2020.
			A l'EMS, la préparation du contrat de réciprocité est suivie par Patrick Roger, Conseiller eurométropolitain délégué au suivi des politiques d'emploi, de formation professionnelle, d'insertion et de création d'entreprises et aux contrats de réciprocité.
2.	Communauté d'agglomération de Saint-Dié- des-Vosges	Issue d'une fusion de 6 CC en 2017, la CASD réunit 74 communes du Département des Vosges et de Meurthe-et- Moselle et 76 000 habitants	La CASD est l'une des trois parties signataires du futur contrat de réciprocité. Le contrat de réciprocité permettrait d'apporter une réponse aux enjeux de développement économique de ce territoire industriel en crise. La CASD pourrait, entre autres, bénéficier de la raréfaction du foncier disponible dans la région strasbourgeoise pour attirer des entreprises.
			A la CASD, la préparation du contrat de réciprocité est suivie par Bernard Maetz,

	Structure	Description	Rôle
			Vice-président, Délégué à l'habitat et au logement, Maire de La Grande-Fosse.
3.	Communauté de communes de la Vallée de la Bruche	Communauté de 26 communes rurales peuplée de 22 000 habitants, la CCVB est située à mi-chemin entre Saint-Dié-des-Vosges et Strasbourg par la route et le train.	La CCVB est l'une des trois parties signataires du futur contrat de réciprocité. Cette coopération répond aux enjeux de mobilités quotidiennes des habitants et pourrait contribuer à renforcer les échanges touristiques avec la Métropole. A la CCVB, le projet de contrat de réciprocité est suivi par Alice Morel, Vice-présidente, maire de Bellefosse, Présidente de l'Association du Massif vosgien.
4.	L'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)	L'ADEUS, fondée en 1967 et basée à Strasbourg, développe une expertise dans le domaine de l'aménagement, de l'habitat et des déplacements sur l'ensemble du département.	L'ADEUS accompagne la préparation du projet de contrat de réciprocité, aux côtés de l'EMS, de la CCVB et de la CASD. Les réunions du comité de pilotage ont par exemple lieu dans ses locaux. Par ailleurs, une réflexion est menée à l'échelle des 7 agences d'urbanisme du Grand Est pour traiter des territoires interstitiels, donnant lieu à une contribution commune au SRADDET sur cette question.

Nature et objectifs de la coopération

Une approche autour de quatre thèmes

Au premier semestre 2019, l'élaboration du contrat de réciprocité tripartite est en cours. Quatre thèmes ont été définis par les élus, chacun décliné en une série de questions :

« Vie des gens et mobilité »

- Comment vérifier et approfondir les attentes des familles ?
- Comment valoriser et optimiser le temps de mobilité en train ?
- Comment faciliter les déplacements domicile-travail en soirée ?
- Comment faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation ?
- Comment promouvoir le coworking / télétravail ?
- Comment regualifier l'habitat ?
- Comment renforcer l'attractivité de la ligne TER ?
- Comment mailler les mobilités autour de la ligne TER ?

« Tourisme et loisirs »

- Comment rendre lisible l'offre touristique et de loisirs dans la vallée ?
- Comment valoriser le train comme vecteur d'animations ?
- Comment favoriser les rencontres entre les centres socio-culturels des 3 intercommunalités ?

« Agriculture de montagne »

- Comment faciliter les successions et l'installation des jeunes agriculteurs ?
- Comment faire évoluer les agriculteurs des filières longues vers les filières courtes ?

« Filières industrielles »

- Comment structurer une filière bois pour le bois de construction ?
- Comment développer un partenariat avec l'école nationale supérieure des technologies et industrie du bois d'Epinal ?
- Comment répondre aux difficultés des employeurs de la vallée à recruter ?

Une coopération autour de deux axes : le train et les filières agricole et forêt-bois

Ces thématiques s'organisent par paire autour des deux axes du projet de contrat, d'une part une voie de communication qui unit les trois territoires, d'autre part des secteurs économiques sur lesquelles intervenir en priorité :

- 1. « Vie des gens et mobilité » et « tourisme et loisirs » nourrissent le premier axe : le train comme fil rouge de la démarche de coopération. La voie de chemin de fer Strasbourg-Saint-Dié-des-Vosges constitue un lien entre les trois territoires d'une part et entre les ressources / les producteurs et les usagers / les clients d'autre part. Portes d'entrée et lieux de diffusion sur les territoires, les gares ferroviaires constituent d'importants pôles de services et lieux d'échanges, qu'il s'agit de valoriser, non seulement pour leur aspect fonctionnel, mais aussi pour leur rôle de vitrine. Dans cette perspective, l'offre tarifaire du TER doit être repensée, pour garantir une meilleure accessibilité, tant pour les trajets quotidiens (domicile-travail ou domicile-université) que pour les trajets de loisirs (offre tarifaire spéciale en week-end).
- 2. « Agriculture de montagne » et « filières industrielles » s'inscrivent dans une réflexion sur les filières agricoles et forêt-bois dans le but de valoriser les ressources locales existantes (agriculture, agro-alimentaire, filière forêt-bois) dont le massif vosgien est fortement doté mais qui souffrent d'une organisation insuffisamment structurée, et à valoriser et à mettre en réseau les acteurs (entreprises, agriculteurs, organisations consulaires) pour construire un projet de territoire innovant.

Motivations des acteurs

Pour l'EMS, une volonté de changement de posture dans une nouvelle région

La volonté de coopération de l'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans le contexte de la création de la nouvelle région Grand Est, région très vaste dont le chef-lieu est Strasbourg. L'EMS forme le projet de contribuer au développement de la nouvelle région, qui présente une armature urbaine très structurée, en misant sur les complémentarités et les atouts de ses différents territoires. Alors que Strasbourg est historiquement bien connectée avec les autres grandes villes alsaciennes (Mulhouse, Colmar), elle l'est peu avec les collectivités rurales et n'entretient pas de relations avec les communes et intercommunalités au-delà de l'Alsace. Des préjugés négatifs existent entre les différentes zone historiques de la nouvelle région Grand Est, notamment entre vosgiens et alsaciens.

Les élus de l'EMS ont conscience qu'ils ont besoin des territoires voisins pour garantir le développement de la Métropole et souhaitent inscrire leur action dans une logique de solidarité, de réciprocité et de cohésion des territoires. Pour cela, ils cherchent à identifier les pistes d'actions possibles avec les élus des territoires environnants, au premier rang desquels les maires. Le partenariat avec les Vosges apparaissait comme évident en raison de sa proximité : il s'agit du territoire rural en difficultés le plus proche de Strasbourg ayant rejoint la région Grand Est. Il semblait donc naturel de commencer par ce territoire mais les coopérations de l'EMS ne devraient pas s'arrêter aux Vosges. D'autres partenariats pourraient être développés par la suite avec des villes non-alsaciennes comme Nancy, Metz ou Reims.

Dans cette perspective, l'expérimentation de la réciprocité aura valeur de test pour les futures coopérations interterritoriales que pourrait conduire l'EMS dans l'avenir avec les autres villes et intercommunalités de la région Grand Est. Si le projet de coopération avec la CASD et la CCVB se déroule dans de bonnes conditions à ce jour, il s'agit maintenant de sortir de la phase d'expérimentation pour mettre en place une coopération opérationnelle et l'élargir à d'autres territoires. Pour cela, il est nécessaire de définir des pistes de réflexion, à partir d'éléments de coopération qui fonctionnent déjà. A titre d'exemple, l'EMS a développé un ticket unique permettant aux habitants hors EMS de prendre le train et le tramway avec le même ticket.

Pour la CASD, une volonté d'ouverture pour trouver un nouvel élan de développement

Pour la CA de Saint-Dié, le projet de partenariat constitue la première démarche de coopération entre le monde urbain et le monde rural. Elle s'inscrit dans la volonté de faire reconnaître l'importance du monde rural et le rôle clé qu'il a à jouer dans le développement du territoire. Elle apparaît nécessaire pour impulser un dynamisme nouveau sur un territoire marqué par les difficultés économiques et la désindustrialisation. Cette volonté de coopération s'inscrit dans la démarche d'une ouverture du bassin de Saint-Dié-des-Vosges à la fois sur l'Alsace avec Strasbourg et sur la Lorraine, avec l'adhésion de la CA à l'association du Sillon Lorrain, dans le cadre de la création de la région Grand Est. Elle répond aussi à l'élargissement de l'intercommunalité et la création de la CA en 2017, qui lui donne un poids plus important dans les discussions avec ses partenaires institutionnels.

Le projet traduit, pour la CASD, une évolution dans les représentations : les Vosges ne forment plus une frontière, mais plutôt un bien commun doté de ressources valorisables et fédérateur pour les territoires, sur la base duquel il est permis de faire des projets.

Pour la CCVB, un renforcement des synergies avec la Métropole

Pour la CC de la Vallée de la Bruche, la proximité à Strasbourg constitue une opportunité de développement, alors que les deux territoires sont déjà fortement interdépendants. Le bassin d'emploi de Strasbourg s'étend de plus en plus dans la vallée de la Bruche, les habitants de la CCVB ont l'habitude d'aller à Strasbourg pour certains services (écoles, consommation) ou s'y rendent chaque jour pour travailler, tandis que des habitants de l'Eurométropole fréquentent la vallée pour faire du tourisme et des activités de plein air à la journée (ski, randonnées) ou pour y passer le week-end. Il s'agit de renforcer et de faciliter la mobilité entre les deux EPCI, qui constitue un axe fort et le point de départ de la coopération, dans la continuité de l'action conjointe des élus pour sauver la ligne TER Strasbourg-Saint-Dié-des-Vosges, laquelle a permis l'investissement du Conseil régional dans des travaux de rénovation de la ligne

Pour la CCVB, un autre enjeu de la coopération porte sur les zones forestières et agricoles, insuffisamment mises en valeur aujourd'hui selon les élus. Il s'avère nécessaire d'impliquer davantage les entreprises, les agriculteurs et les artisans, pour, par exemple, favoriser la production locale et répondre à la demande de bois de construction, dont la provenance est essentiellement étrangère

aujourd'hui. Dans la même logique, des débouchés pourraient être trouvés pour les agriculteurs locaux en les mettant en réseau avec les restaurateurs de l'Eurométropole.

Enfin, la fusion des régions et les contraintes financières des collectivités ont participé à l'éloignement des administrations et à l'augmentation des dépenses d'harmonisation interne. Les aides destinées aux communes rurales ont baissé, la commune de aurait par exemple avoir perdu au cours de ces 10 dernières années près de 90% des aides extérieures sur lesquelles il pouvait compter (Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Union européenne). Dans ce contexte, la CCVB a intérêt à renforcer sa coopération avec l'Eurométropole pour capter de nouvelles ressources pour financer des projets.

Outils et moyens mobilisés

Cadre juridique

Le cadre juridique précis de cette coopération est encore au stade de projet. A ce stade, les actions pourraient s'appuyer sur un contrat de réciprocité multithématique. Le contrat de réciprocité est issu du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 et s'inscrit dans le Pacte Etat-Métropoles du mois de juillet 2016. Il se donne pour objectif d'instituer des solidarités horizontales entre les territoires, par des initiatives concrètes. Cet outil expérimental doit pouvoir bénéficier de financements de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et des agences nationales (ADEME).

Moyens humains

Plusieurs techniciens participent à la préparation du contrat de réciprocité pour une part de leur temps de travail et en lien avec leurs élus respectifs :

- A l'ADEUS : trois personnes ;
- A l'EMS : le directeur de la mission intercommunalité et le chargé de mission « relation avec les communes » :
- A la CCVB et la CASD : les DGS et DGA.

La coopération repose donc en grande partie sur le soutien de l'ADEUS, qui accompagne depuis 2017 les trois EPCI dans la préparation du projet.

Moyens financiers

Financement du projet par l'Eurométropole de Strasbourg:

- Prise en charge d'une campagne de communication sur le festival international de géographie à Strasbourg (affiche, radio, web...);
- Financement du déplacement d'une délégation Strasbourgeoise dans le train spécial du 5 octobre qui reliera Strasbourg à Saint-Dié.

Gouvernance de la coopération, un noyau de taille réduite

La préparation de la coopération s'appuie sur deux instances de pilotage, l'une politique, l'autre technique :

- Un comité de pilotage (COPIL) qui est formé des trois élus en charge du contrat de réciprocité dans chacun des EPCI ainsi que de l'ADEUS qui accueille les réunions. Ce COPIL est la première instance permettant de travailler à l'échelle des trois territoires en s'affranchissant des découpages départementaux. Des élus référents y représentent la CC Vallée de la Bruche, la CA de Saint-Dié-des-Vosges et l'Eurométropole de Strasbourg. Le calendrier de réalisation prévoyait quatre réunions du comité de pilotage entre 2018 et 2019.
- Un groupe technique (GT) amené à évoluer au cours de la démarche, en fonction des sujets abordés et des partenaires mobilisés dans le cadre de la coopération. Il est composé des représentants des équipes techniques des Services de l'Eurométropole, de l'ADEUS, des services de l'agglomération de St-Dié, des services de la CC de la Vallée de la Bruche et d'autres partenaires (ADIRA, chambres consulaires), d'acteurs (Association du Massif vosgien et autres partenaires à définir selon les actions) et de partenaires co-financeurs (Caisse des dépôts, SGAR, Autres partenaires selon les actions, ADEME, agence de l'eau...).

3) Enjeux et perspectives

Freins qui agissent sur la coopération

Des réticences face à une démarche à l'origine trop « cadrée »

Une première tentative de structuration d'un contrat de réciprocité à l'initiative étatique, dans le cade du PMI, s'est soldée par un échec. La commande d'origine, passée par le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) reposait sur un modèle de fonctionnement très cadré. La démarche a paru trop rigide, l'EMS ne s'est pas engagée dans le projet et celui-ci a échoué. Pour réussir, il apparaît que la coopération doit passer par un modèle de fonctionnement souple et adaptable, selon l'implication des différents acteurs et notamment des élus locaux.

Les besoins en ingénierie

La préparation du contrat de réciprocité est un chantier long et complexe qui demande des ressources en ingénierie dont les trois EPCI sont dépourvus. L'EMS dispose d'une mission « intercommunalités » (1 ETP) mais dont les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer le pilotage technique d'un tel projet, eu égard aux autres dossiers sur lesquels la mission intervient (dont la relation entre la Métropole et ses communes membres). La CCVB et la CASD disposent d'administrations aux effectifs plus réduits, le projet est traité directement par les membres de la direction générale qui ont à prendre en charge des dossiers plus urgents. Dans ces conditions, c'est l'ADEUS qui assure la majeure partie de la charge de travail liée à la préparation du contrat de réciprocité.

Les difficultés de la filière bois

Plusieurs freins limitent le développement de la filière forêt bois et la possibilité de faire de ce secteur un relai de croissance et d'emplois locaux. La filière apparaît mal organisée. Par exemple, plusieurs chartes de filières différentes existant sur le territoire :

- Le pays de la Déodatie dispose déjà d'une charte
- L'EMS est partenaire de la charte du PNR des Vosges du Nord
- Le PETR d'Epinal dispose d'une charte (Terre de hêtres)
- La charte conduite par le Pays Bruche Mossi a été engagée mais n'a pas abouti

De plus, les acteurs rencontrés soulignent enfin que le matériau bois souffre d'une image dévalorisée en raison de coûts d'entretiens perçus comme élevés ce qui n'encourage pas la construction bois.

Les obstacles à la mobilité

Aujourd'hui, la grande majorité des déplacements s'effectuent encore en voiture sur le territoire, avec un impact environnemental élevé. De plus, si les axes Nord-Sud permettent de se déplacer facilement en véhicule individuel, il existe des difficultés de déplacement entre l'Est et l'Ouest du territoire, avec des temps de déplacement croissants. En parallèle, les zones rurales sont imparfaitement couvertes en transports collectifs (train) et les eurométropolitains, qui bénéficient au contraire d'infrastructures de transports urbains performants, sont de plus en plus nombreux à ne pas posséder de véhicules particuliers.

Il apparaît donc nécessaire de développer la mobilité en train pour connecter les trois EPCI et permettre à la fois aux ruraux de se rendre dans les centres urbains et aux habitants des grandes villes de se rendre à la campagne. Cependant, la ligne de chemin de fer Strasbourg-Saint-Dié-des-Vosges, déjà menacée en 2016/2017, nécessite d'importants travaux. Les temps de trajet y sont longs: il faut 1h30 pour parcourir les 90 km qui séparent Strasbourg à Saint-Dié-des-Vosges, ce qui ne permet pas des aller-retour quotidiens entre les deux villes et ce qui limite l'accès des habitants des Vosges aux emplois du bassin de Strasbourg. En outre, la tarification multiple (TER d'une part et tramways / bus urbains d'autre part) limite l'intermodalité et décourage les usagers d'avoir recours au train pour les déplacements quotidiens.

Enjeux à court et moyen terme

Dans un contexte de forte interdépendance avec l'Eurométropole, le projet de contrat de réciprocité offre l'opportunité d'apporter une série de réponses aux grands enjeux de développement de la CCVB et de la CASD :

- Rompre avec des représentations négatives pesant sur le massif des Vosges (déclin démographique, désindustrialisation);
- Améliorer les conditions de vie des actifs en misant sur le télétravail ou sur la mobilité (accès aux emplois et aux services), alors que les équipements sont vieillissants et que l'offre en transports collectifs est insuffisante ;
- Rendre le territoire plus attractif pour y attirer des actifs et des entreprises et répondre aux besoins de mains d'œuvre des employeurs du territoire;
- Trouver des débouchés pour les filières locales (forêt-bois, agriculture) en difficultés.

Actions déjà réalisées

Le contrat étant encore au stade de projet, aucune action concrète n'a été encore été mise en œuvre ce stade.

Projets identifiés pour l'avenir

Les quatre thèmes identifiés (vie des gens et mobilité, tourisme et loisirs, agriculture de montagne et filières industrielles) sont en cours de déclinaison en actions. L'objectif premier a été de définir des actions concrètes, qui puissent être suivies dans le temps. Chaque action a fait l'objet d'une analyse au regard de deux critères, les bénéfices attendus de l'action / son intérêt pour le territoire d'une part et sa faisabilité d'autre part et d'une notation sur une échelle allant de 1 à 3 pour chacun des critères. Sur la base de ces critères, un niveau de priorisation a été établi, déterminant l'année de mise en œuvre de l'action : dès 2019 pour les plus prioritaires, en 2020 voire en 2021 pour les autres.

A ce stade 16 actions sont envisagées. Pour chacune d'entre elles, l'ensemble des partenaires et acteurs potentiels à associer ont été identifiés (cf annexe 2 : cahier des fiches actions).

Thème « vie des gens et mobilités », 5 actions :

- 1. Télétravail / coworking habiter tous les jours sa maisons de vacances : Faciliter le télétravail à domicile et développer des lieux de coworking afin de limiter les déplacements et valoriser l'attractivité résidentielle des territoires de montagne, au moyen d'une identification des besoins et des échanges sur les expériences locales dans un premier temps et de la création d'espaces de travail partagé dans un second temps.
 - Intérêts / bénéfices : moyens (2/3)
 - Faisabilité : bonne pour la première étape d'audit / partage d'expériences (2/3) et faible pour la création d'espaces de coworking (1/3)
- 2. Rentrer tardivement dans les vallées : Garantir les déplacements domicile-travail des résidents des territoires de montagne en offrant un « plan de secours » pour rentrer chez soi à des horaires tardives lorsque l'on est usagers des transports collectifs, en faisant participer l'employeur à un hébergement ou déplacement occasionnel et en mettant en place des abonnements fusionnés train / voitures en libre-service.
 - Intérêts / bénéfices : faibles (1/3)
 - Faisabilité : bonne pour la première étape d'audit / partage d'expériences (2/3) et faible pour la mise en place d'une tarification groupée (1/3)
- Plateforme « entreprise des vallées et stagiaires-apprentis » : Faciliter l'accès à la formation et mettre en relations apprentis et stagiaires en recherche de formation et entreprises en demande de ressources humaines.
 - Intérêts / bénéfices : faibles (1/3)
 - Faisabilité : faible (1/3)
- 4. **Services automatisés en gare :** Renforcer les services en gare (commerces, restauration, services numériques...) afin de valoriser et d'optimiser les déplacements en train.
 - o Intérêts / bénéfices : faibles (1/3)
 - o Faisabilité : faible (1/3)

- 5. Entretiens mobilité en lien avec les modes de vie : Mieux comprendre les besoins des habitants afin d'améliorer l'attractivité de la ligne TER Saint-Dié-des-Vosges-Strasbourg et valoriser l'attractivité des territoires de montagne.
 - o Intérêts / bénéfices : moyens (2/3)

Faisabilité : bonne (2/3)

Thème « tourisme et loisirs », 6 actions :

- 1. **Affichage de l'offre culturelle en gare** : Rendre lisible les offres culturelles et festives des trois territoires et promouvoir leur accès en train pour, à terme, bénéficier d'une offre combinée culture / transport.
 - o Intérêts / bénéfices : faibles (1/3)
 - Faisabilité : moyenne (2/3)
- 2. Le train du F.I.G.: Promouvoir et valoriser le festival international de la géographie de Saint-Diédes-Vosges par une campagne de communication commune aux trois territoires et faire du train un vecteur de communication et d'animation, en facilitant l'accès au FIG par le train.
 - Intérêts / bénéfices : faibles (1/3)
 - Faisabilité : très bonne (3/3)
- 3. Le train vecteur d'évènements et de tourisme le train, remontée mécanique de la vallée de la Bruche : Mutualiser l'offre de tourisme et de loisirs à l'échelle des trois intercommunalités et faire du train la porte d'entrée de la vallée de la Bruche.
 - Intérêts / bénéfices : moyens (2/3)
 - Faisabilité : faible (1/3)
- 4. Le train remontée mécanique pour randonneurs et cyclotouristes sortir le week-end sans prendre sa voiture : Développer cyclotourisme et randonnée en l'articulant autour des gares, faire des gares des portes d'entrée et des lieux de rayonnement de la randonnée : « le TER, remontée mécanique du vélo » et ainsi valoriser
 - o Intérêts / bénéfices : forts (3/3)
 - Faisabilité : bonne (2/3)
- 5. Offre nature, culture, loisirs à destination des scolaires urbains: Faire découvrir les vallées vosgiennes aux scolaires, en termes de savoir-faire (filière vois, agrotourisme, sensibilité à l'environnement et aux paysages) et de loisirs de plein air et offrir aux jeunes des agglomérations de Saint-Dié-des-Vosges et de Strasbourg une ouverture pédagogique sur la vallée
 - Intérêts / bénéfices : faibles (1/3)
 - Faisabilité : faible (1/3)
- 6. Coworking / coliving (tourisme d'affaires) offrir la campagne bien connectée : Développer un site offrant des séjours de travail au vert afin de promouvoir le tourisme d'affaires et proposer aux urbains des espaces de travail temporaires en pleine nature tout en restant bien connectés à la métropole.
 - o Intérêts / bénéfices : moyens (2/3)
 - Faisabilité : faible (1/3)

Thème « agriculture et montagne », 3 actions :

- 1. Plateforme foncière pour la reprise d'exploitation : Faciliter les successions et l'installation de jeunes agriculteurs dans les vallées vosgiennes, au moyen d'une interface technique type géoportail.
 - Intérêts / bénéfices : faibles (1/3)
 - Faisabilité : très bonne (3/3)
- Approvisionnement de la restauration scolaire: Offrir de nouveaux débouchés aux produits de l'agriculture de montagne en fournissant les cantines scolaires, contribuer à la structuration de filières responsables et éthiques pour permettre aux producteurs de pérenniser leur activité, dans le cadre du plan alimentaire territorial Saint-Dié-des-Vosges / Eurométropole.
 - o Intérêts / bénéfices : forts (3/3)
 - o Faisabilité : faible (1/3)
- 3. Approvisionnement de la restauration d'entreprise : Offrir de nouveaux débouchés aux produits de l'agriculture de montagne en fournissant les cantines d'entreprises, contribuer à la structuration de filières responsables et éthiques pour permettre aux producteurs de pérenniser leur activité, dans le cadre du plan alimentaire territorial Saint-Dié-des-Vosges / Eurométropole.
 - o Intérêts / bénéfices : forts (3/3)

o Faisabilité : faible (1/3)

Thème « filières industrielles », 2 actions :

- 1. Stratégie forêt-bois de la Déodatie à la vallée de la Bruche: Faire un diagnostic du fonctionnement de la filière bois (évaluation, approvisionnement, gestion du stock) et mettre en place des actions de gestion permettant d'assurer l'approvisionnement, de mobiliser et de pérenniser la filière bois locale, tout en répondant aux enjeux de biodiversité et de transition énergétique des territoires, dans le cadre d'une vision régionale Grand Est / massif vosgien.
 - o Intérêts / bénéfices : moyens (2/3)
 - Faisabilité : faible (1/3)
- 2. **Rénovation habitat/bois et partage d'expérience**: A long terme, faire évoluer l'image des vallées vosgiennes et en faire la vitrine de la transition énergétique en s'appuyant sur la filière bois. A court terme, partage d'expériences et de bonnes pratiques pour fédérer des réseaux d'acteurs et mobiliser les entreprises locales.
 - o Intérêts / bénéfices : moyens (2/3)
 - o Faisabilité : faible (1/3)